

AFFICHÉ

LE 25/09/2017

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

19 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le dix-neuf septembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2017 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard (mandataire M. VALEGEAS) Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette (mandataire M. ROUSSARIE), M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, M. VANDROUX Jean-Charles, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, (mandataire Mme COFFINET-OTHON), Mme GAYET Nadine, M. BENJAMIN Jean-Paul, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Céline JOUENNE-PEYRAT, Directrice des Ressources Humaines, Cécile VALPREMY, secrétariat du Maire.

M. le Maire ouvre la séance à 18 H 30, désigne M. Jean-Charles VANDROUX en qualité de secrétaire de séance, annonce les pouvoirs et demande s'il y a des observations sur le P.V. du dernier Conseil Municipal.

M. SCHRICKE a des observations à formuler : « La première remarque, si quelques fautes d'orthographe ont échappé à la relecture, deux interventions ne figurent pas dans ce P.V. D'une part, celle de Sylvie WITTLING concernant la délibération n°8 sur le budget, d'autre part, celle de M. le Maire au sujet de l'aide bienveillante dont j'aurais bénéficiée pour la délibération n°9. L'aide bienveillante ne figure pas dans ce P.V.

La deuxième observation : le P.V. relate les propos de M. le Maire sur la rencontre du mois d'août 2016, en l'occurrence, le 17 août. Je le cite : « M. SCHRICKE, sincèrement, je regrette qu'on en soit arrivé là ! Oui, mais souvenez-vous, quand je me suis aperçu qu'il y avait un fort risque de dérapage, j'ai pris l'initiative de vous inviter dans mon bureau à discuter, souvenez-vous, je tiens à rappeler chers collègues que ma citation à comparaître date du 1^{er} juillet, je dis bien 1^{er} juillet et que l'ordre du jour de cette réunion était la nature du document adressé en Préfecture après le Conseil Municipal. Voilà la réalité des faits, voilà la vérité que nos concitoyens doivent connaître. Vous n'avez rien fait pour éviter cette procédure et au Grand-Périgueux, plusieurs reproches vous ont été adressés à ce sujet ».

M. le Maire : « Aucun ».

M. SCHRICKE : « Je les ai entendus personnellement ».

M. le Maire : « Non, non, je regrette ».

M. SCHRICKE : « Vous pouvez dire ce que vous voulez, je les ai entendus personnellement. Pour résumer ma pensée, je citerai Charles Péguy : « Quand on manque à la vérité, on manque forcément à la justice ».

M. le Maire : « Montrez moi les P.V. Montrez moi les P.V. où ces reproches sont mentionnés M. SCHRICKE. Je regrette, nulle part vous ne trouverez, ce n'est pas mentionné, ce n'est pas vrai ce que vous dites. Je m'inscris en faux ».

M. SCHRICKE : « Vous parlez des P.V. du Grand-Périgueux ? »

M. le Maire : « Oui, oui ».

M. SCHRICKE : « Ah non mais c'est pas passé par les P.V. ».

M. le Maire : « Ah mais alors, moi je prends en compte les réunions publiques, ce qui est dit publiquement, c'est cela qui m'intéresse. Quand on fait une affirmation, il faut pouvoir apporter des preuves. Moi ce qui m'intéresse ce sont les propos publics, les propos d'ordre privé, on ne peut pas les prendre en considération. Je vois que vous démarrez fort M. SCHRICKE, avec la volonté de polémiquer, alors je vais répondre.

Concernant l'apport de Mme WITTLING, je veux bien l'intégrer sous réserve que Mme WITTLING retrouve son texte d'intervention ».

Mme WITTLING : « Je l'ai donné mon texte d'intervention M. le Maire ».

M. le Maire : « Alors, on va le retrouver et on va le rajouter, ensuite sur la notion d'aide bienveillante, si je l'ai dit, on peut le rajouter également il n'y a pas de problème et concernant ces deux rencontres qui vous amènent à polémiquer, M. SCHRICKE, vous avez également la mémoire très courte ou sélective, je ne sais pas comment il faut dire, mais effectivement, vous avez demandé une rencontre, je ne sais plus quel était l'objet ce soir, j'essaierai de le retrouver. Je ne sais pas si cela passionne tellement les Colomniérois et, à

l'occasion de cette rencontre, oui je maintiens qu'il aurait été possible de faire des rapprochements. Mais vous n'avez pas, lorsque vous avez vu mon collaborateur de cabinet dans l'interstice de la porte, vous n'avez pas voulu rentrer, vous n'avez pas voulu le saluer, vous vous êtes écarté. Comment voulez-vous que je tente une conciliation possible dans ces conditions là, donc voilà, dites la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, la vérité vraie, mais pas la vérité sélective, s'il vous plait, n'oubliez pas tous les éléments. Alors c'est passé, on ne va pas revenir en arrière, c'est passé, il n'y a pas pu y avoir cette rencontre possible, on n'a pas pu faire de conciliation, alors comment voulez-vous que moi je puisse faire le moindre rapprochement si vous-même, vous quittez séance tenante le bureau. Alors voilà les éléments que je peux vous donner.

Concernant l'ordre du jour, sur le P.V., j'ai une observation et une demande à formuler. Nous avons rendu hommage à Simone VEIL et c'était tout à fait légitime que nous rendions hommage à cette grande dame de la vie politique française. Politique avec un grand « P ». Cela fera du bien, cela élèvera un petit peu le débat qui en a bien besoin, on démarre vraiment très bas. Je demande ce soir aux commissions urbanisme et travaux, Bernard BARBARY n'est pas là, mais Jean-Pierre CLUZEAU se fera le relais, puis à la commission administration générale et même peut-être à la commission culturelle de trouver un endroit pour honorer l'œuvre de Simone Veil. Je pense que cela serait bien sur notre commune de trouver un lieu.

Moi, j'ai une petite idée, je pense que le parc des Izards par exemple, pourrait porter cette appellation mais je ne veux pas trancher ce soir, il faut laisser le temps au temps comme on dit ça permet de mûrir et ne pas prendre de décision trop hâtivement. Donc voilà, je lance la proposition aux commissions, et si d'autres commissions veulent statuer, qu'elles fassent des propositions et que cela remonte en Conseil Municipal pour que l'on puisse délibérer et que le nom de Simone Veil soit inscrit ici sur la commune.

Ensuite une information mes chers collègues, il va être procédé en 2018 à un nouveau recensement avec l'INSEE bien sûr, donc ne soyez pas surpris si vous voyez des notes d'informations qui paraissent. On sera tenu de faire un recrutement d'agents recenseurs auxquels il faudra faciliter la tâche, mais on vous donnera tous les éléments pour cette campagne de recensement. Ensuite, avant d'ouvrir le Conseil Municipal, moi, je ne peux pas rester silencieux face à l'avalanche de mauvaises nouvelles qui sont tombées sur les collectivités cet été.

Bon, ça va ! Il pleut, il a plu, mais cet été sur les collectivités, il y a moult décisions qui sont tombées comme ça pendant que les français étaient en vacances. Cela sera peut-être un peu plus indolore pour le moment mais après, ce ne sera peut-être pas indolore. Ainsi il y a 300 millions pour les quartiers et la ruralité qui ont été enlevés. On nous annonce dans les cinq ans à venir, un raboutage encore de 13 milliards pris sur les dotations des collectivités, la baisse des APL parallèle à la baisse de l'ISF, la suppression de la taxe d'habitation. On nous dit compenser mais on ne s'est pas concerté. La suppression sine die, sans concertation des EVS et des CAE encore qu'on constate des évolutions, on dit que l'on va les remettre dans la Politique de la Ville mais on n'a pas reçu à ce jour de notification. Et comme si ce n'était pas suffisant, il y a des menaces au Technicentre de Périgueux. Alors moi, je vais simplement lire quelques extraits du dernier communiqué de l'association des Maires de France qui est tombé le 14 septembre 2017

donc cela fait 5 jours et qui interpelle « solennellement » le gouvernement pour qu'il « respecte » les collectivités locales :

L'AMF s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir le populisme et la démagogie.

L'AMF fait part de son inquiétude sur les multiples annonces qui remettent en cause les principes constitutionnels de la République décentralisée garantissant la libre administration et l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Bien loin de tout clientélisme, les maires de France, garants de la cohésion sociale, sont en première ligne pour répondre aux attentes quotidiennes des habitants. Ils méritent donc considération et reconnaissance pour leur engagement au service du pays, rappelle l'AMF.

Le Bureau de l'AMF a également regretté plusieurs décisions estivales, à l'opposé de la méthode de concertation convenue lors de la conférence nationale des territoires, et qui ont installé les collectivités dans une insécurité juridique et financière : annulation de crédits à la ruralité et aux quartiers comme je viens de le dire ; annonce sans préavis ni concertation de la réduction des contrats aidés. La question n'est pas de savoir si les contrats aidés sont utiles ou non, c'est la méthode employée, brutale et unilatérale, qui interpelle car elle porte en elle la rupture de la parole de l'Etat.

Et enfin, L'AMF s'alarme également de « plusieurs réformes annoncées encore plus préoccupantes comme la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros », ainsi que « les ponctions indues sur les ressources des agences de l'eau », ou encore « le financement incertain des activités périscolaires et du logement social ».

L'AMF demande en conséquence à être rapidement reçue par le Premier Ministre. En ce qui me concerne, sous l'avalanche de telles nouvelles, j'ai pris ma plume et j'ai écrit un courrier au Premier Ministre et j'ai adressé les duplicatas de ces courriers aux parlementaires de la Dordogne, au Président du Conseil Départemental, au Président de l'Agglomération et à mes deux collègues de Périgueux et de Bergerac qui ont des quartiers Politique de la Ville comme vous le savez. J'ai adressé également une copie au Président de L'AMF et une copie au Président de l'Union des maires 24. Voilà mes chers collègues, je pense que je ne suis pas le seul Maire inquiet à l'heure qu'il est, et je pense que nous aurons des débats assez conséquents avec les représentants du gouvernement au prochain congrès des maires à Paris au mois de novembre. Voilà est-ce qu'il y a des interventions sur ces sujets là ? Patrick ?

M. Capot prend la parole : « M. le Maire, chers collègues, effectivement, on ne peut-être qu'inquiet, mais ça fait maintenant quelques années. Vous parlez de 13 milliards qui n'abonderaient plus dans les collectivités, le précédent mandat, c'était 11 milliards et demi. Les attaques concernant la SNCF et le service public ne datent pas tout à fait d'hier, je dirais d'avant-hier. Bien sûr, il y a des soutiens à l'annonce des suppressions d'emplois ou des menaces qui pèsent sur l'activité voiture au Technicentre. Le 29, une réunion aura lieu à la fois au comité d'établissement régional à Bordeaux, à la fois ici à la préfecture et simultanément en préfecture des Charentes. Le 2 octobre, le Directeur régional Yannick Bru et le Directeur d'activité Xavier OUIIN

viendront à Saintes puisque Saintes et Périgueux, sont le même établissement. Le 3 octobre, ces deux Directeurs régionaux et Directeurs d'activité seront présents sur le site de Périgueux, du Technicentre. Nul doute qu'ils ne viennent avec des bouquets de roses, mais les roses ont des épines. Longtemps, trop longtemps, on a tiré le signal d'alarme alors que vos amis politiques étaient au pouvoir. Aujourd'hui, je rappelle que la réforme qui a mis en cause l'unicité de l'entreprise SNCF date d'août 2014. Elle a été votée par la droite, elle a été votée par le PS. Aujourd'hui l'éclatement de l'entreprise est consommé.

Aujourd'hui, nos activités sont directement en concurrence avec les activités privées. Un établissement privé à Clermont-Ferrand se voit pourvu de charges de travail. Le Technicentre SNCF à Périgueux, va se voir retirer très probablement des charges de travail de voitures Corail avec des suppressions d'effectif. Je rappelle que l'activité de voiture, la réparation des voitures, c'est 250 à 300 cheminots et l'activité des pièces réparables du matériel, c'est 140 emplois. Trop de dossiers ont été envoyés aux élus. Vous parlez de l'intervention de l'AMF, trop de dossiers ont été envoyés aux députés, au Maire de Périgueux, à ce jour pas de réponse. Silence total du Président du Conseil Régional qui dans la presse annonce 1 milliard 100 pour régénérer le réseau. Il n'y a pas une annonce concernant les matériels dont la région est autorité organisatrice malgré les propositions des organisations syndicales pour qu'ils soient entretenus au Technicentre. Donc nous sommes dans une situation très, très préoccupante. Il y a un sentiment d'abandon, il y a un sentiment de lâchage et aujourd'hui pour rajouter aux inquiétudes sur la charge de travail des cheminots, voilà qu'on parle de la remise en cause des régimes spéciaux.

Par contre, on ne pourra pas dire qu'on n'a pas été avertis. C'est clair, mais ajouter des incertitudes sur la vie d'un établissement, des collègues qui ont entre 30 ans et 40 ans, qui ont des emprunts comme tout un chacun, des maisons et qui ne savent pas de quoi demain sera fait. Ils sont doublement inquiets et si on ajoute des menaces sur le statut, c'est l'apothéose. Alors moi, je souscris évidemment à vos craintes mais il faudra aussi regarder en face les responsabilités. Absence de réponses concrètes sur nos propositions, de la part du Conseil Régional, de la part du Président du Conseil Départemental et de la part D'Antoine AUDI. Il y a un soutien local Mireille ? ».

Intervention de Mme Mireille BORDES : « Ce n'est pas vrai, il a écrit, ce n'est pas vrai, je ne peux pas te laisser dire cela, vous avez eu copie des courriers que le Président du Conseil Général, Député à l'époque a envoyé à son collègue M. VIDALIES qui était ministre des transports ».

M. Patrick CAPOT : « Tu parleras après, moi je dis clairement aujourd'hui, la responsabilité qui a été prise de voter la loi d'août 2014 qui éclate l'entreprise en trois épis distincts et prépare les conditions de l'éclatement et de la concurrence, vous l'avez votée. La droite l'a votée. Voilà ».

M. le Maire : « Alors Patrick, on ne va pas renier nos amitiés politiques, pas questions de les renier, mais je te rappelle que ici, ensemble, lors du précédent mandat, on avait quand même érigé un comité de vigilance unitaire, unitaire avec l'ensemble des parlementaires de la Dordogne, le Président de l'agglomération, tous les élus de Coulounieix-Chamiers, l'ensemble des maires de l'agglomération et que ensemble, nous sommes montés voir la direction à Paris, la direction nationale, pour défendre nos ateliers. Donc on a été dans l'action, on a été dans l'action, ensemble. Donc, moi je déplore. Il s'est passé des choses, je les déplore, mais je ne vais pas renier mes amitiés politiques. Donc, on ne peut pas dire que nous soyons restés inactifs, on a été vigilants et actifs, on a tiré la sonnette d'alarme. Alors après effectivement, il y a des responsabilités qui n'ont pas été assumées plus haut, là, je peux te rejoindre mais là on n'est plus comptable de cela. Donc c'est un dossier où on sera amenés à se prononcer. Je ne sais pas ce que décidera mon collègue, Antoine AUDI Maire de Périgueux, on verra, s'il nous appelle à la solidarité et bien je répondrai en tant que Maire de Coulounieix-Chamiers, je répondrai à cette solidarité là. Voilà c'est un dossier que l'on ne pouvait pas ne pas évoquer ce soir. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur les sujets évoqués, on peut passer à l'ordre du jour, Mireille ? ».

Mme Mireille BORDES: « Je serai très, très brève et ce n'est pas le lieu pour ma part en tous cas de remplir mon rôle de conseiller départemental, je veux seulement répondre que Germinal PEIRO qui était Président du Conseil Départemental et Député, a toujours été présent à toutes les réunions avec les cheminots, et a toujours pris position pour défendre les cheminots et qu'il a écrit, cela ne vous semble pas suffisant peut-être, n'empêche qu'il est intervenu auprès du Ministre et auprès du Directeur de la SNCF. Et lorsqu'il y a eu les rencontres à Paris, Jean-Pierre, de mémoire, il y était. Donc, moi je ne peux pas laisser dire ici que le Président du Conseil Départemental qui d'ailleurs été Député précédemment, est resté à ne rien faire ».

M. le Maire : « Voila, M. SCHRICKE, on va vous passer le micro, car c'est pour l'enregistrement, que l'on n'oublie rien... ».

M. SCHRICKE : « Merci M. le Maire, nous partageons vos inquiétudes concernant les actions gouvernementales actuelles. Nous ne sommes pas tout le temps dans l'opposition, il serait mal venu de notre part de nous réjouir de ce qui nous contraint. Donc nous sommes tout à fait en accord avec vous sur ce point là ».

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour présenter le point N°1 qui concerne le nouveau tableau des effectifs.

POINT N°1 : TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Abdelhamid EL MOUEFFAK : « Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Par rapport au tableau d'effectifs précédent, il convient de noter les modifications suivantes » :

Pour la filière administrative :

- Rédacteur : -1 effectif (détachement),
- Adjoint administratif : -1 effectif (transfert Grand Périgueux au 06/09/17).

Pour la filière animation :

- Adjoint d'animation principal de 2ème classe : - 1 effectif (transfert Grand Périgueux au 06/09/17),
 - Adjoint d'animation : + 2 effectifs.
- Donc ,c'est une stagiérisation de deux CDD.

Pour la filière sociale :

ATSEM: + 1 effectif (non titulaire).

Vous avez vu le tableau à la commission des finances, vous avez 146 emplois effectifs pourvus au 19/09/2017. »

M. le Maire : « Je ne voudrais pas dire de bêtises mais donc, 146 titulaires dont 6 qui sont en disponibilité. Et un tableau, je tiens à en informer le Conseil Municipal qui risque de bouger à nouveau, puisqu'au service communication, 2 collaborateurs m'ont fait savoir que pour des raisons d'ordre professionnel mais aussi personnel, bien qu'ils se plaisaient ici, ne poursuivront pas leur collaboration. Donc, on sera tenu de les remplacer, mais pour en avoir parlé avec M. EL MOUEFFAK et avec la chef de service, ce ne sera pas un remplacement poste pour poste. On en profitera là aussi, pour voir si on peut optimiser. Je n'aime pas trop ce terme là mais cela sera 1 seul recrutement pour 2 mises en disponibilité, puisqu'ils nous demandent pour le moment une mise en disponibilité. Cela évoluera.»

Intervention de Mme Sylvie WITTLING : « Simplement pour mémoire, quand on étudie le tableau, on a remarqué que les variations d'effectifs qui figurent à la délibération ne correspondent pas tout à fait à celles du tableau, puisqu'en effet, il manque à la délibération, un attaché principal en plus pour la filière administrative et un adjoint d'administration de filière animation en plus. Ce qui fait que l'effectif varie de 144 postes pourvus au 04 avril 2017 pour 146 en septembre 2017, donc ce plus 2 est contraire à l'engagement que vous avez pris de réduire les effectifs. Quand on voit le total, on est à 144 et on passe à 146.»

M. le Maire : « Effectivement, on ne serait pas sur la bonne piste Mme WITTLING, si ce que vous dites est confirmé. »

M. EL MOUEFFACK : « Non c'est par rapport aux 2 CDD, mais ils étaient déjà dans l'effectif des non titulaires qui ne sont pas sur le tableau. Ce sont les 2 que l'on a stagiérisés. Parce qu'il y a les non titulaires, il y a une trentaine de non titulaires, vous le savez et donc dans ces non titulaires, il y en a 2 qui deviennent stagiaires et qui rentrent dans le tableau des effectifs. Ce ne sont pas des emplois nouveaux. Bien sûr, par rapport au salaire ce ne sera pas le même que pour des CDD, mais ce ne sont pas des emplois nouveaux. Ce sont des transformations prévues depuis longtemps, en accord avec les syndicats, pour la stagiérisation de 8 agents qui rentrent dans ce cadre. »

M. le Maire : « Ce ne sont pas des frais supplémentaires parce que ces agents étaient déjà payés, mais c'est la lutte contre la précarité. Donc, ils deviennent fonctionnaires car ils sont pertinents dans leurs compétences. Voilà, on est au clair ? est-ce que les explications vous ont éclairées, je pense que oui ?, on peut procéder au vote ? »

NB : La réponse de l'opposition n'est techniquement pas audible. Il n'est donc pas possible de la retranscrire.

Adopté à l'unanimité.

POINT N°2 : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GENERAL

M. Abdelhamid EL MOUEFFAK : «Il fallait faire une DM parce que l'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres, ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Diminution/augmentation de dépenses			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Charges financières	66/66111	- 2 400,00 €			
Subventions fonctionnement	65/657364 – Subvention au budget lotissement	2 400,00 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

Le rappel vu lors de la commission, les 2400€ correspondent à la vente d'un lot du lotissement BELLEVUE.

Et il y avait une convention avec ORPI, pour qu'à chaque vente faite par ORPI, il y avait un forfait par rapport à la vente. »

Adopté à l'unanimité.

POINT N°3 : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT

M. Abdelhamid EL MOUEFFAK : « Ce sont simplement des écritures budgétaires qu'il fallait modifier pour le budget de lotissement. Donc on va retrouver les 2400€ sur plusieurs chapitres, concernant le fonctionnement ainsi que l'investissement.

Fonctionnement

Diminution/augmentation de dépenses			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Honoraires	011/608	2 400,00 €	Subvention reçue	74/7474	2 400,00 €
Variation de stocks	042/71355	2 400,00 €	Variation de stocks	042/71355	2 400,00 €
TOTAL		4 800,00 €	TOTAL		4 800,00 €

Investissement

Diminution/augmentation de dépenses			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Variation de stocks	040/3555	2 400,00 €	Variation de stocks	040/3555	2 400,00 €
TOTAL		2 400,00 €	TOTAL		2 400,00 €

Adopté à l'unanimité.

POINT N°4 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT LA RESTAURATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX ET LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE 3 ANS A 14 ANS

Intervention de Mme Joëlle CONTIE : « Bonjour chers collègues. Je ne vous présente pas la convention car vous l'avez eue, vous l'avez lue, nous l'avons travaillée en commission et l'ensemble des collègues se sont exprimés en commission. Simplement une information, dans le prix de revient des repas, le coût du personnel, remplacements maladie, prise en charge, amortissement matériel, etc... et frais de gestion, sont bien pris en compte dans le prix qui vous est proposé dans la convention. C'est tout ce que je voulais dire par rapport à cette convention de prestations de services. Et, j'en profite pour dire à ce titre là, parce que je n'avais pas l'information au moment de la commission, mais pour les autres collègues, que nous avons

eu le label cuisine très satisfaisante sur le plan hygiène et sécurité des aliments par la DDCSPP voila. (Voix dans la salle : « photo dans la DL aujourd'hui »). Donc après, il vous est demandé évidemment d'approuver la convention telle qu'elle vous a été présentée. »

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 5 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT LE TRANSPORT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX ET LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE 3 ANS A 14 ANS

Intervention de Mme Joëlle CONTIE : « Alors sur les transports, dans la convention, vous avez vu qu'il y a 2 types de transports. Il y a les transports pédagogiques qui ont lieu pendant les vacances et puis les navettes qui restent à la charge de la commune. Alors simplement vous dire que historiquement, afin de ne pas pénaliser les familles et les enfants de Coulounieix-Chamiers ne possédant pas de moyens de transports, ces navettes ont lieu depuis de nombreuses années. Donc on a souhaité les conserver pour que les enfants puissent continuer à fréquenter le centre de loisirs. Donc, elles sont à la charge de la commune, je précise que le Grand-Périgieux n'a pas la compétence transports sur les centres de loisirs et cela ne se fait pour aucun centre de loisirs qui a intégré la communauté d'agglomération. Donc les navettes sont gratuites pour les familles évidemment, matins et soirs pendant les vacances scolaires et le mercredi également. Une simple nouveauté que l'on a travaillée en commission, que je vous présente mais qui n'est pas dans la délibération, nous avons modifié un peu les horaires de transport des enfants le soir, pour qu'ils partent un peu plus tard les soirs du centre de loisirs et que le matin, ils partent un tout petit peu plus tôt vers le centre de loisirs. Sur le reste du transport, il y a entre 40 et 45 enfants qui prennent le bus sur le circuit, donc c'est important. Donc c'est une prestation de services pour les sorties pédagogiques uniquement. »

M. le Maire : « Comme Mme CONTIE l'a indiqué, nous avons souhaité maintenir le transport des enfants qui vont au centre de loisirs pour faire en sorte que les enfants ne restent pas en « rade » si j'ose dire et qu'ils puissent être dans un parc, un centre de loisirs agréable et avoir des activités. Donc c'est avec ce souci là que nous l'avons maintenu.

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 6: CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT L'ENTRETIEN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX ET LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE 3 ANS A 14 ANS

Intervention de Mme Joëlle CONTIE : « Alors, c'est uniquement pour l'entretien, les espaces verts et le ménage. Donc la convention qui vous est présentée a un peu la même forme que celle des repas, puisque c'est une prestation de services. Vous avez les tarifs, nous en avons rajouté quelques uns, puisqu'il y a des interventions qui n'ont pas lieu dans les crèches, par rapport à la piscine ou aux espaces. Donc, c'est sur le même fonctionnement que les crèches, et il vous est proposé d'adopter cette convention avec les tarifications qui suivent. » :

**Annexe 1 à la convention de prestation de services
(techniques et entretien des locaux)**

Calcul du coût réel par intervention

FORFAIT Horaire fauchage (main d'œuvre + matériel) :
Coût horaire : 49€ (déplacements compris)

FORFAIT horaire agents

Coût horaire d'intervention	20 €/heure
Coût horaire d'intervention heure supplémentaire normale (14 premières)	25 €/heure
Coût horaire d'intervention heure supplémentaire normale (11 suivantes)	25,40 €/heure
Coût horaire d'intervention heure supplémentaire de nuit	50 €/heure
Coût horaire d'intervention week-end et jours fériés	41,50 €/heure

FORFAIT engins ½ journée (hors main d'œuvre du chauffeur)
(incluant un aller retour CTM, lieu de travail et éventuel déplacement fournisseur)

Véhicule léger	35 €
Camion plateau	50 €
Camion benne	75 €
Mini benne	40 €
Laveuse	120 €
Tracto-pelle	150 €
Hydrocureur	160 €
Camion nacelle	140 €
Mini pelle	80 €
Tracteur Tondeuse	15 €
Débroussailluse	5 €

Coût réel d'une intervention

calculé comme suit :

- Totalisation des heures de main d'œuvre
- Totalisation des forfaits engins
- Totalisation des frais de matériaux
- Majoration de l'ensemble de 15 % pour frais généraux

FORFAIT Horaire entretien des locaux (main d'œuvre + matériel et produits + déplacements) :

Coût horaire : 20 €

En majorant de 15 % pour frais généraux, le coût horaire est de 23 €.

Adopté à l'unanimité.

**POINT N° 7 :PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIER -
CONCERTATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 103-2 DU CODE DE
L'URBANISME**

M. le Maire : « Tout ceci est codifié, c'était déjà codifié par le législateur qui souhaitait une co-construction avec le Conseil citoyen. Donc là, on affine encore la concertation ».

Mme Mireille BORDES : « Merci M. le Maire, je vais faire comme Mme Contie, je ne vais pas vous relire la délibération. Vous l'avez reçue, on a fait une réunion spécifique où tout le monde était représenté, en expliquant comment on procédait pour cette concertation. Il est important de prendre cette délibération car c'est comme un co-pilotage avec l'agglomération et l'agglomération a elle-même besoin que nous prenions cette délibération. Je suis prête à répondre à toutes les questions que vous pouvez me poser mais sur la démarche participative, on en a largement parlé. Sur les modalités de concertation, on en a largement parlé également. Il y a eu des réunions publiques pour les présenter. Il y a la création de la maison de projets qui se trouve sur le quartier et qui est désormais ouverte et d'ailleurs pilotée par une personne ex-Conseil citoyens, qui habite sur le quartier en la personne de Mme DERBAL. Je suis prête à répondre à toutes les questions, mais ce n'est qu'une décision pour valider les concertations déjà engagées ».

M. le Maire : « La même délibération a été validée au dernier bureau communautaire du Grand-Périgueux ».

Mme Rouffineau : « Je voulais poser une question puisqu'il est dit qu'il y aura des documents écrits, mis à la disposition de la population à différents endroits. Est-ce que pour les gens d'autres langues, il y a possibilité d'avoir des traductions ? Ne serait-ce qu'en faisant appel à des gens du quartier qui maîtrisent les deux langues et qui pourraient éventuellement et bénévolement faire cela ».

Mme BORDES : « C'est une question très pertinente, car effectivement on a essayé de faire en sorte que la représentation habitante, soit vraiment la représentation habitante et pas seulement la représentation des associations. C'est une bonne question, je vais l'ouvrir à Julie Andraud qui est notre chargée de projets et à Ahdidja Bonnefond. Et on pourrait Jean-Pierre, voir avec les gens du quartier, comment on peut traduire et expliquer aux personnes. Mais hors réunion publique, à la Maison de Projet. Que les gens puissent aller poser leurs questions à la Maison de Projet et qu'à la Maison de Projets des gens puissent répondre aux questions posées. Mais on ne peut pas le faire en réunion publique ».

M. le Maire : « On va poser la question à Julie Andraud dans quelques minutes parce que le Conseil de Mairie va se réunir avec elle pour encore examiner le montage de l'ANRU. Mais c'est une bonne question Nicole que tu poses, comment faire pour que les gens qui ne maîtrisent pas tout à fait notre langue, peut-être pas la langue écrite pour le moins, puissent avoir les informations. Donc, on va voir comment on peut résoudre cela. Et faire que

chacun puisse avoir l'information qui lui est due en tant que citoyen. C'est le tryptique de notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Chacun a droit à la même information ».

La séance est levée à 19h30.



LE MAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JP Roussarie".

Jean-Pierre ROUSSARIE